

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 11 avril 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 4 avril 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	9
- de Présents :	9	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents excusés :	8		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE

M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Michel EUVERTE
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER

M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION

M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B011**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMTCO**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant que :

Le prochain Conseil Syndical du SMTCO se réunira en juin prochain. Il sera chargé de délibérer sur les demandes de subventions des autorités organisatrices de transport.

A ce titre, il est proposé que l'ACSO procède aux demandes de subventions suivantes :

- **DESSERTÉ ALATA**

La ligne RESAGO 2 a été renommée au 2 janvier 2017. Elle dessert à présent l'intégralité du Parc Alata (Creil/Verneuil) par un autobus standard.

Le déficit d'exploitation concernant ce service s'élèvera pour 2018 à 75.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 37.500 €**).

- **MEILLEURE DESSERTÉ EN TRANSPORT COLLECTIF DES POLES D'EMPLOI ET D'ACTIVITE**

Mise en œuvre par la restructuration du réseau en 2012, la meilleure desserte des pôles d'emplois (zones d'activités, pôles administratifs) et d'activités (zones commerciales, centre-ville des 4 communes) devrait se traduire en 2018 par un déficit d'exploitation de 125.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 62.500 €**).

- **DESSERTÉ DE L'ARRET PORTE DE CREIL**

Le déficit d'exploitation relatif à la desserte de cet arrêt, exploité depuis le 2 avril 2012, s'élèvera pour l'ACSO en 2018 à 55.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 27.500 €**).

- **MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT DE SOIREE (FLEXO)**

Le déficit d'exploitation concernant ce service, mis en place également au mois d'avril 2012, est estimé pour 2018 à 50.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 25.000 €**).

- **RENFORCEMENT DE LA DESSERTÉ EN TRANSPORT URBAIN DU CENTRE HOSPITALIER DE CREIL**

Le déficit d'exploitation relatif au renforcement de cette desserte est estimé pour 2018 à 130.000 €. Une participation de 50% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 65.000 €**).

- **MAINTIEN DE LA GRILLE TARIFAIRE**

La baisse générale des tarifs commerciaux pratiqués par le STAC se traduira en 2018 par une participation financière de l'ACSO à hauteur de 450.000 €. Une participation de 40% de ce montant sera demandée auprès du SMTCO (**soit une subvention de 180.000 €**).

- **ACQUISITION DE 37 VALIDEURS DESTINES AUX VEHICULES EXPLOITES POUR LES RESEAUX STAC ET PSO TRANSPORTS**

Les véhicules exploités sur les réseaux STAC et PSO Transports sont équipés aujourd'hui d'un seul dispositif embarqué permettant la validation des titres de transport (hors pupitre conducteur). Or, certaines lignes sont confrontées sur certaines plages horaires à une fréquentation très forte, rendant plus compliquée la validation des pass Oise Mobilité par les clients. En conséquence, il convient d'équiper les 31 véhicules du STAC et le bus PSO de valideurs supplémentaires.

31 autobus sont exploités pour le STAC (dont 3 articulés) et 1 autobus pour le réseau PSO Transports. Les autobus standards seront équipés d'un valideur supplémentaire, positionné soit à l'avant du bus, soit au niveau de la porte du milieu, représentant 29 valideurs. Les 3 autobus articulés seront quant à eux équipés de deux valideurs supplémentaires, soit 6 valideurs.

Cette opération se traduira donc par l'acquisition de 37 valideurs, dont 2 équipements de réserve.

45.833 € H.T. seront consacrés à cette opération. La participation du SMTCO attendue serait à hauteur de 40% **(soit une subvention de 18.333 €)**.

La pose sera réalisée par les exploitants des services de transport.

- **ACQUISITION D'UN VEHICULE STANDARD DIESEL ET D'UN VEHICULE STANDARD HYBRIDE DIESEL/ELECTRIQUE**

Le plan pluriannuel d'investissement inscrit dans la délégation de service public liant l'ACSO et le STAC prévoit le remplacement de deux véhicules chaque année. L'acquisition de nouveaux véhicules chaque année permet en effet de maintenir un âge moyen du parc relativement faible.

Cette acquisition est estimée à 541.666 € H.T., prise en charge à 40% par le SMTCO **(soit une subvention de 216.666 €)**.

- **MISE EN PLACE DU SYSTEME REZOPOUCE**

Début 2017, peu après la fusion effective de la CAC et de PSO, un travail a été mené par les services en vue d'identifier les solutions techniques qui pourraient être déployées dans les territoires périurbains et ruraux du territoire.

L'auto-stop organisé « Rezopouce » a été identifié en Commission le 28 juin 2017 comme l'une des solutions pouvant correspondre aux attentes des habitants de ces territoires.

Le système Rezopouce est le premier réseau d'autostop organisé en France, adopté au 1^{er} octobre 2017 par 1.170 communes. Ce concept est développé par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

La mise en place de ce système (matériel + abonnement) est estimée à 15.938,50 € H.T. La participation du SMTCO attendue serait à hauteur de 40% **(soit une subvention de 6.375,40 €)**.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à solliciter le SMTCO concernant les subventions précitées ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Par délégation,



Le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI

**BUREAU COMMUNAUTAIRE****EXTRAIT****du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire****Séance du 11 avril 2018****DATE DE LA CONVOCATION : 4 avril 2018**

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	9
- de Présents :	9	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents excusés :	8		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE

M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Michel EUVERTE
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER

M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION

M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B012**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS OPAH**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise du 28 mars 2013 créant une caisse d'avance en direction des propriétaires dans le cadre de la mise en oeuvre des travaux d'amélioration,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise du 13 septembre 2016 attribuant le suivi-animation de l'OPAH à l'opérateur CITEMETRIE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise du 22 septembre 2016 adoptant le règlement d'attribution des aides,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant que :

Suite à l'avis favorable des membres de la commission d'agrément qui s'est réunie le 21 mars 2018, la société CITEMETRIE, opérateur dans le cadre de l'OPAH, propose aux membres du Bureau communautaire d'octroyer les subventions suivantes :

I – Mme ACHOUR TALET Nadja

<u>Objet :</u>	Isolation des combles perdus, remplacement des menuiseries
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	11 place Roger Salengro – Creil
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	24 840,68 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 14 863,05 €

Montant de la subvention ACSO
1 863,09 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : **2 863,05 €**

II – Mme AYADI Mylène

<u>Objet :</u>	Isolation des combles perdus, remplacement des menuiseries, isolation des rampants, pose d'une VMC hygro B
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	19 avenue de l'Europe – Creil
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	18 498,00 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 12 486,35 €

Montant de la subvention ACSO
1 387,35 €

TOTAL : **1 387,35 €**

III – Mme BAYART Géraldine

<u>Objet :</u>	Remplacement des menuiseries, remplacement de la chaudière, isolation des rampants côté rue
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	36 rue Etienne Dolet – Creil
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	39 473,13 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 14 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

TOTAL : **2 000,00 €**

IV – M. BINART Eric

<u>Objet :</u>	Isolation des combles perdus, remplacement des menuiseries
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	19 rue de la République – Creil
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	6 281,92 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 3 612,14 €

Montant de la subvention ACSO
471,14 €

TOTAL : **471,14 €**

V – M. et Mme DJEBARNI

<u>Objet :</u>	Remplacement des menuiseries, isolation des murs par l'intérieur
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	19 rue Colette – Creil
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	14 397,50 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 9 302,84 €

Montant de la subvention ACSO
1 079,84 €

TOTAL : **1 079,84 €**

VI – M. et Mme DJEBARNI

Objet : Remplacement de la douche
Adresse de l'immeuble : 19 rue Colette – Creil
Montant des travaux engendrés H.T. : 6 434,07 €
Caisse d'avance : Oui – 3 280, €

Montant de la subvention ACSO
63,99 €

TOTAL : 63,99 €

VII – M. EL MILOUDI Karim

Objet : Remplacement des menuiseries, remplacement des fenêtres de toit, pose VMC hygro B, pose d'un poêle à granulés
Adresse de l'immeuble : 215 rue Arthur Honegger – Creil
Montant des travaux engendrés H.T. : 18 884,50 €
Caisse d'avance : Oui – 10 858,34 €

Montant de la subvention ACSO
1 416,34 €

TOTAL : 1 416,34 €

VIII – M. MISBAH Mohamed

Objet : Remplacement des menuiseries, isolation des combles perdus et pose d'une VMC hygro B
Adresse de l'immeuble : 43 impasse de la Pommeraye – Creil
Montant des travaux engendrés H.T. : 14 620,00 €
Caisse d'avance : Oui – 10 868,50 €

Montant de la subvention ACSO
1 096,50 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 2 096,50 €

IX – M. et Mme MOUSSADAK

<u>Objet :</u>	Isolation thermique par l'extérieur, réparation toiture
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	6 rue d'Artois – Creil
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	20 421,20€
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 13 531,59 €

Montant de la subvention ACSO
1 531,59 €

TOTAL : **1 531,59 €**

X – M. DUBRAVAC Borko

<u>Objet :</u>	Adaptation de la salle de bain
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	8 impasse Emile Zola – Montataire
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	8 081,00 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 4 040,15 €

Montant de la subvention ACSO
1 212,15 €

TOTAL : **1 212,15 €**

XI – M. SELLOUMA Yann

<u>Objet :</u>	Isolation des combles rampants, pose d'une fenêtre de toit, isolation du plancher sur le porche, remplacement des menuiseries
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	35 rue Voltaire – Montataire
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	27 830,74 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 15 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : **3 000,00 €**

XII – M. et Mme SAKARYA

<u>Objet :</u>	Isolation des rampants, pose de fenêtres de toit, remplacement des menuiseries, pose d'un poêle à granulés
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	18 rue Faidherbe – Nogent sur Oise
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	25 096,78 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 14 882,26 €

Montant de la subvention ACSO
1 882,26 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : **2 882,26 €**

XIII – Mme MOHAMED Fatima

<u>Objet :</u>	Isolation thermique par l'extérieur
<u>Adresse de l'immeuble :</u>	7 ruelle Rondy – Villers St Paul
<u>Montant des travaux engendrés H.T. :</u>	28 454,26 €
<u>Caisse d'avance :</u>	Oui – 14 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

TOTAL : **2 000,00 €**

XIV – Mme CANVOT Romy

Lors du Bureau communautaire du 5 juillet 2017, il a été validé la demande de subvention d'un montant de 1 178,60 € de Madame CANVOT Romy domiciliée 31 impasse du Plessis Pommeraye à Creil pour des travaux de TITE paroi N, isolation des rampants et combles, VMC, régulation chauffage. L'acquisition immobilière datant de moins de 5 ans et dans le cadre du règlement OPAH, il vous est proposé d'accorder une « prime accédant ACSO » d'un montant de 1 000,00 €.

Imputation budgétaire : AP20 70 20422

Avis favorable de la commission d'agrément qui s'est déroulée le 21 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'allouer les subventions ci-dessus mentionnées aux demandeurs ;
- de mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs ;
- d'allouer la subvention prime accédant d'un montant de 1 000,00 € à Madame CANVOT.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Par délégation,

le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 11 avril 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 4 avril 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	9
- de Présents :	9	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents excusés :	8		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE

M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Michel EUVERTE
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER

M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION

M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B013**HABITAT - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANAH - VOLET HABITAT PRIVE DE L'ETUDE «HABITAT ET PEUPLEMENT»**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant que :

Dans le cadre du protocole NPNRU, il a été décidé de lancer une étude « Habitat et peuplement à l'échelle de l'ACSO ». Après échange avec les partenaires, celle-ci portera sur trois volets essentiels visant l'amélioration du bâti du parc privé, la définition du projet ANRU, ainsi que l'organisation de la fluidité du parcours résidentiel au sein du parc privé et public. Cette étude a pour objet la réalisation de diagnostics intercommunaux et l'élaboration d'axes stratégiques et de préconisations opérationnelles pour les politiques liées à l'habitat privé, au NPNRU et à la politique de peuplement (Conférence intercommunale du Logement, Convention d'Attribution Intercommunale, Plan partenarial de gestion de la demande).

L'étude « Habitat et peuplement à l'échelle intercommunale » sera menée sur une durée de 18 mois, et permettra de préciser l'ensemble des dispositifs nécessaires à la mise en œuvre des objectifs des élus.

Volet Habitat privé de l'étude

Pour le volet Habitat privé de cette étude le prestataire devra effectuer les missions suivantes :

- Diagnostic du parc de logements et du fonctionnement du marché local de l'habitat,
- Orientations stratégiques en matière d'amélioration de l'habitat privé,
- Déclinaison opérationnelle et contractuelle des orientations stratégiques, pour les programmes d'amélioration du parc privé.

Financement

Le coût prévisionnel de l'étude sur le volet parc privé est estimé à 70 000 € HT / 84 000 € TTC. Celle-ci pourrait être cofinancée par l'Anah à hauteur de 50% du montant HT, selon le règlement financier de l'agence.

Plan de financement prévisionnel

ANAH	35 000 € (50% du montant HT)
ACSO	49 000 €
TOTAL	84 000 € TTC

Procédure

Le marché de prestation de service fera l'objet d'une procédure adaptée. Il sera conclu pour une durée maximale de 18 mois.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents utiles et solliciter les subventions auprès de tous les partenaires pour la mise en œuvre de l'étude ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions ou tout document qui permettra de formaliser les accords sur les subventions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Par délégation,
Directeur Général des Services



Agathe LUCIANI

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 11 avril 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 4 avril 2018

<u>NOMBRE</u> :		<u>RESULTAT</u> :	
- de Conseillers en exercice :	17	- POUR :	9
- de Présents :	9	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents excusés :	8		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE

M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Michel EUVERTE
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER

M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Luc DION

M. Didier ROSIER
M. Eric MONTES

RAPPORT N°18B014

GYMNASES MARIE CURIE, JULES UHRY, ANATOLE FRANCE ET GABRIEL HAVEZ – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Agenda d'Accessibilité Programmée accepté par le Préfet le 3 septembre 2015,

Vu le marché de Maîtrise d'œuvre notifié au Cabinet Simonneaux le 20 octobre 2017 pour les travaux du gymnase Jules Uhry à Creil,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant que :

Pour faire suite à la loi de finances 2016, l'Etat lance en 2018 un nouvel appel à projets au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) visant à préciser les modalités de demande de subvention au titre de cette dotation ainsi que les conditions de sélection des projets qui seront présentés.

La loi conserve les sept grandes orientations dont « la mise aux normes et sécurisation des équipements publics » et « la transition énergétique ». Ce dispositif d'aide permettrait donc d'accélérer la mise en œuvre des opérations d'investissement suivantes :

1) Les travaux de sécurisation au complexe sportif Marie Curie à Nogent sur Oise :

Suite au diagnostic technique Amiante réalisé en 2017 au complexe Marie Curie ainsi qu'au passage de la commission sécurité, des travaux de sécurisation doivent être engagés.

Ces travaux consistent en :

- Le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures dont les issues de secours,
- La mise aux normes de la zone refuge située au niveau des gradins et l'asservissement de la porte de recouvrement au rez-de-chaussée,
- Le remplacement des dalles de sol des coursives et du local des professeurs,
- Le remplacement de menuiseries intérieures sous les gradins pour leur assurer le degré coupe-feu suffisant.

L'architecte SIMONNEAUX a chiffré le montant des travaux à 209 000 €HT en phase PRO DCE.

Une déclaration de travaux et une autorisation de travaux ont été déposées en mairie de Nogent sur Oise et sont en cours d'instruction.

Planning de réalisation :

- Marché de travaux – janvier 2018
- Marché de travaux – procédure : février/mars 2018
- Marché de travaux – attribution : avril 2018
- Travaux : juillet/août 2018

Cette action s'inscrit dans la thématique « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ». Elle pourrait bénéficier d'un financement au titre du DSIL à hauteur de 40% soit une participation de 83 600 € sur une assiette estimée à 209 000 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEUR	Montant HT	%
ACSO	56 430 €	27%
Conseil Départemental de l'Oise	68 970 €	33%
Etat au titre du DSIL 2018	83 600 €	40%
TOTAL	209 000 €	100%

Les sommes afférentes sont inscrites au budget 2018.

2) La mise en accessibilité handicapés et la rénovation énergétique du gymnase Jules Uhry à Creil :

Un diagnostic d'accessibilité a fait l'objet d'un rapport par site en octobre 2011.

Treize équipements ont été visités : l'office du tourisme, la maison de la justice et du droit (MJD) ; la bourse du travail et les dix gymnases communautaires. La nature des travaux varie fortement d'un site à l'autre. Toutefois, tous sont concernés par la modification des circulations extérieures et intérieures (pentes de voie d'accès, ressaut, largeur des ouvrants). L'ensemble des gymnases est concerné par la mise aux normes des douches et sanitaires. Un ascenseur doit être mis en place sur trois gymnases : Lambert, Marie Curie et Jules Uhry.

Huit équipements ont déjà été mis en conformité et notre Agenda de mise en conformité (Ad'aph) prévoit de traiter le gymnase Jules Uhry en 2018.

Les postes de dépenses concernent les sanitaires et douches, et les circulations (intérieures et extérieures) ainsi que la mise en place d'un ascenseur.

L'ACSO a également fait réaliser un audit énergétique en 2009, afin d'identifier les économies d'énergie facilement atteignables. Ainsi, l'éclairage sera changé pour passer aux LED sur l'ensemble des locaux du gymnase et les deux chaudières, vieilles de 30 ans, seront renouvelées.

Les travaux de mise en accessibilité ont été estimés en phase diagnostic à 150 000 €HT.
Les travaux d'économie d'énergie sont estimés par la maîtrise d'ouvrage à 200 000 €HT.

Le programme de travaux devrait s'étaler sur deux années budgétaires en 2018 et 2019.

Planning de réalisation :

- Marché de travaux – études : janvier à mars 2018
- Marché de travaux – procédure : avril/mai 2018
- Marché de travaux – attribution : juin 2018
- Travaux : à compter de juillet 2018

Cette action s'inscrit dans la thématique « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ». Elle pourrait bénéficier d'un financement au titre du DSIL à hauteur de 40% soit une participation de 140 000 € sur une assiette estimée à 350 000 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	%
ACSO	94 500 €	27%
Conseil Départemental de l'Oise	115 500 €	33%
Etat au titre du DSIL 2018	140 000 €	40%
TOTAL	350 000 €	100%

Les sommes afférentes sont inscrites au budget 2018.

3) La mise en place d'un éclairage à LED aux gymnases Anatole France à Montataire et Gabriel Havez à Creil

L'Agglomération Creil Sud Oise a lancé dès 2016 un programme de renouvellement des éclairages de 8 gymnases sur son territoire. Les équipements datant des années 80, de nombreuses pannes ont été relevées ces dernières années, entraînant des difficultés d'utilisation par les collèves et associations et des coûts de réparation conséquents.

Le bureau d'études AEC a été missionné pour étudier une solution d'éclairage répondant à des objectifs de maîtrise de la consommation énergétique. Une solution à LED a été retenue, divisant par 3 la puissance installée et optimisant les périodes d'allumage.

Un marché de travaux a été attribué à l'entreprise MERELEC en mai 2016.

Celui-ci prévoit :

- Le remplacement des éclairages dans les salles de sports et dans les locaux annexes ;
- Une optimisation de l'utilisation : détecteur de présence et de luminosité et scénario d'éclairage.

Une 1^{ère} tranche en 2016 a permis l'équipement des gymnases HERRIOT, ROUSSEAU et MICHELET sur la commune de Creil, ainsi que BERTHELOT situé sur la commune de Nogent sur Oise.

Une 2^{ème} tranche en 2017 a permis l'équipement des gymnases MALRAUX à Montataire et LAMBERT à Villers Saint Paul.

Une 3^{ème} tranche permettra l'achèvement des travaux dans les deux derniers gymnases Anatole FRANCE à Montataire et Gabriel HAVEZ à Creil.

La demande de subvention concerne les deux derniers gymnases de cette 3^{ème} tranche : Anatole FRANCE à Montataire et Gabriel HAVEZ à Creil.

Cette action s'inscrit dans la thématique « transition énergétique – travaux permettant une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie ». Elle pourrait bénéficier d'un financement au titre du DSIL à hauteur de 40% soit une participation de 21 714 €HT sur une assiette estimée à 54 285 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEUR	Montant HT	%
ACSO	32 571 €	60%
Etat au titre du DSIL 2018	21 714 €	40%
TOTAL	54 285 €	100%

Les sommes afférentes sont inscrites au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement de ces opérations ;
- d'autoriser le Président à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention :
 - d'un montant de 83 600 €HT pour le stade Marie Curie ;
 - d'un montant de 140 000 €HT pour le gymnase Jules Uhry ;
 - d'un montant de 21 714 €HT pour les gymnases Anatole France et Gabriel Havez.
- d'autoriser le Président à solliciter auprès des services de l'Etat une dérogation pour commencement anticipé pour chacune des opérations ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI

